

PROGRAMME

Vendredi 22 janvier – Salle René Rémond (B015), Espace Recherche, bâtiment B

Matinée

9h15 Accueil

9h30 Ouverture des travaux par Cornelius CROWLEY, directeur du CREA-EA370

9h45-11h00 **Le prince et le tyran dans l'Europe de la Réforme I**

Présidence : Marc BELISSA (Université de Paris Ouest Nanterre La Défense)

▶ Armel DUBOIS-NAYT (Université de Versailles Saint-Quentin) – Marie de Guise : femme prince ou “tyranne” ?

▶ Teresa MALINOWSKI (Université de Paris Ouest Nanterre La Défense) – L'expérience polonaise d'Henri III dans les écrits de la Ligue : un réquisitoire contre le Valois tyran.

Pause

11h15-12h30 **Le prince et le tyran dans l'Europe de la Réforme II**

Présidence : Mark GREENGRASS (Emérite, University of Sheffield)

▶ Mario TURCHETTI (Université de Fribourg) – La différence « capitale » entre despotisme et tyrannie : la leçon de Bodin indispensable encore de nos jours

▶ Nicolas DUBOS (Université Bordeaux Montaigne) – Portrait du Prince et histoire nationale dans le Henry VII de Francis Bacon

Déjeuner

Après-midi

14h00-15h45 **Représentations du tyran dans l'Angleterre des premiers Stuarts**

Présidence : Anne-Marie MILLER-BLAISE (Université Sorbonne Nouvelle Paris 3)

▶ Christine SUKIC (Université de Reims Champagne Ardenne) – “We have made a God of our owne blood” : Alexander the Great as Hero and Tyrant on the Early Modern Stage

▶ Gilles BERTHEAU (Université François Rabelais, Tours) – King James and “Pontificall Tyrannie”

▶ Jauffrey BERTHIER (Université Bordeaux Montaigne) – Common law et absolutisme dans l'Angleterre du début du XVIIe siècle. Le droit comme limite prudentielle du pouvoir

Pause

16h00-17h45 **Déconstruire et repenser la tyrannie**

Présidence : Myriam-Isabelle DUCROCQ (Université Paris Ouest Nanterre La Défense)

▶ Raffaella SANTI (Università di Urbino Carlo Bo) – Unus Tyrannus ? The Dissolution of Tyranny in Hobbes's Leviathans

▶ Mary NYQUIST (University of Toronto) – Despotism No Tyranny in Hobbes

▶ Luc BOROT (Université Paul Valéry, Montpellier 3) – Tyrannies as privation(s) of government in Harrington's System of Politics.

20h00 Dîner

Samedi 23 janvier – Salle des conférences, Espace Recherche, bâtiment B

Matinée

9h15 Accueil

9h30-10h45 **Portrait du tyran en ennemi de la liberté**

Présidence : Laïla GHERMANI (Université de Paris Ouest Nanterre La Défense)

▶ Christopher HAMEL (Université de Rouen) – “A single person...natural adversarie and oppressor of libertie”. La réduction de la monarchie à la tyrannie dans les pamphlets politiques de John Milton

▶ Claire GHERRAERT-GRAFFEUILLE (Université de Rouen) - Formes et figures de la tyrannie dans The Memoirs of the Life of Colonel Hutchinson de Lucy Hutchinson (c. 1670)

Pause

11h00-12h15 **Naissance du prince moderne : France, Angleterre, Pays Bas**

Présidence. *Chair* Luc BOROT (Université Paul Valéry Montpellier 3)

▶ Martin DZELZAINIS (University of Leicester) – ‘Hostis humani generis from Milton to Locke

► Blandine KRIEGEL (Emérite, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense) – Le Prince moderne, de la souveraineté absolue à la séparation des pouvoirs : Bodin, Hobbes, Spinoza

Déjeuner

Après-midi

14h00-15h15 **Reflets du tyran dans l'Europe des Lumières**

Présidence : Mario TURCHETTI (Université de Fribourg)

► Monique COTTRET (Université de Paris Ouest Nanterre La Défense) - Damiens et l'image de Louis XV, les faux-semblants du tyrannicide au tournant des Lumières

► Alexandra SIPPEL (Université Toulouse Jean Jaurès) – “Queen Tudorina of Bonhommica : ideal monarchy v. Hanoverian decadence in The Travels of Hildebrand Bowman (1778)”

Pause

15h30-17h15 **Bannir le Tyran : le moment révolutionnaire**

Présidence : Yannick BOSC (Université de Rouen)

► Carine LOUNISSI (Université de Rouen) – “A sovereignty to will and a sovereignty to act” : du despote au souverain chez Thomas Paine

► Suzanne LEVIN (Université de Paris Ouest Nanterre La Défense) – From King Log to Despot : The Turning Point of Varennes in the Republican Press

► Felix MANGANO (Université de Paris Ouest Nanterre La Défense) - Tyrannicide et politique linguistique.
17h45 Clôture des travaux

Appel à communications

« J'ai dit que la nature du gouvernement républicain est que le peuple en corps, ou de certaines familles, y aient la souveraine puissance : celle du gouvernement monarchique, que le prince y ait la souveraine puissance, mais qu'il l'exerce selon les lois établies : celle du gouvernement despotique, qu'un seul y gouverne selon ses volontés et ses caprices. » (Montesquieu, De l'Esprit des Lois, 1758, livre III, chap. II)

Au XVI^e siècle, les rois de France et d'Angleterre affirment leur autorité face aux prétentions impériales du Pape et de Charles Quint. Puis, c'est au tour des sept provinces du nord de réclamer leur indépendance à Philippe II : la République des Provinces Unies est proclamée en 1581. Dans ce contexte d'unification des Etats territoriaux, les théoriciens légitiment le pouvoir absolu du prince, et formulent la notion de souveraineté. Au lendemain de la Saint Barthélémy, Jean Bodin la définit comme « la puissance absolue et perpétuelle de la République » : ses thèses sont traduites en latin et lues sur tout le continent. La souveraineté désigne donc le moyen par lequel la République peut se défendre des menaces externes, mais aussi des conflits internes : révoltes de la paysannerie, de l'aristocratie, guerres de succession et de religion.

Un tel effort de théorisation procède de la volonté d'adosser la légitimité du souverain au droit, et dans sa version absolutiste, de faire dériver la loi civile du souverain lui-même. Aussi, l'émergence de la doctrine de la souveraineté passe-t-elle par une révision du cadre juridique hérité du Moyen Âge, qui avait redécouvert le corpus justinien dès la fin du XI^e siècle en Italie. Revisitant tout un courant interprétatif, incarné par l'historien allemand Ernst Kantorowicz, selon lequel l'État moderne était l'émanation du droit impérial romain, des chercheurs et des chercheuses ont mis en exergue le vaste travail de critique et d'adaptation du droit romain au cours du XVI^e siècle. Telle est la contribution des juristes français de l'Ecole de Bourges étudiés par Allen, Salmon, Giesey, et Kelley ; en Angleterre, on publie vers le milieu du siècle les écrits de Fortescue (1385-1479) qui avait compilé le droit coutumier, travail de compilation repris au XVII^e siècle par les common lawyers au premier rang desquels Sir Edward Coke. Cette souveraineté fondée sur un droit vernaculaire fut brandie en divers lieux comme arme idéologique contre toute menace de domination : dans les Flandres sous domination espagnole, dans la France des Valois, dans l'Ecosse et l'Angleterre des Stuarts. Ainsi, du point de vue historiographique, on peut voir un tournant à la période moderne dans la constitution de l'appareillage juridique des États indépendants ou au contraire, voir une continuité avec la fin du Moyen Âge et considérer l'effervescence théorique des XVI^e et XVII^e siècles comme l'héritage des luttes des XIII^e et XIV^e siècles pour s'affranchir de l'autorité papale (querelle entre Boniface VIII et Philippe IV le Bel, montée en puissance du gallicanisme et de l'anglicanisme).

Pourtant, il apparaît bientôt que derrière le souverain se cache le tyran : « Other do call that kinde of administration which the Greekes do call, pambasileian, not tyranny, but the absolute power of a King, which they would pretende that everie King hath, if he would use it. The other they call basileian nomikhon or the Royall power regulate by laws », déclare Sir Thomas Smith, conseiller de la reine Elizabeth I^{re}, dans le De Republica Anglorum (1583). L'un des problèmes qui se pose dans le cadre de la construction des monarchies territoriales centralisées est celui du contrôle possible du pouvoir dès lors que celui-ci présente un risque d'absolutisation, lequel se traduit d'abord par la question de la conversion forcée à la religion du monarque. Comment la volonté du souverain se distingue-t-elle de la volonté du despote ? Si le sujet doit se soumettre à l'autorité civile, comment faire en sorte qu'il ne retombe sous la domination du seigneur médiéval ou qu'il ne

devienne l'esclave d'une volonté déréglée ? Comment établir de façon certaine la frontière entre ce qui relève de la puissance légitime et droite, pour reprendre les termes de Bodin, et ce qui relève d'une emprise tyrannique ? Comment la servitude politique contamine-t-elle la société toute entière ? La transmission, au XVI^e siècle, de la Couronne royale aux princesses anglaises et écossaises fait naître de nouvelles questions : comment l'autorité s'incarne-t-elle dans un corps de femme ? Comment une femme peut-elle exercer le pouvoir ? Plus tard, enfin, comment se dégage la figure du despote éclairé ?

Les penseurs monarchomaques ont porté au plus haut point l'idée d'imposer des limites normatives au détenteur du pouvoir en prônant la résistance active, dès lors que le monarque violerait la liberté de conscience, les lois fondamentales du royaume ou le bien commun. Mais les théoriciens de la souveraineté étatique reprennent à leur propre compte cette notion de limites, soit qu'ils considèrent la souveraineté comme une construction historique (Bodin), soit qu'ils se placent dans une perspective contractualiste (Hobbes, Locke, Rousseau), soit au contraire, qu'ils s'inscrivent dans une perspective institutionnaliste (Harrington, Spinoza, Montesquieu).

L'essor de la doctrine de la souveraineté en Europe à l'orée de la période moderne semble ainsi faire naître une tension entre la nécessité de borner la puissance souveraine et la difficulté d'en passer par la loi civile pour le faire, tension qui s'exprime dans cette formule : « Sans doute la souveraineté est-elle absolue, mais elle a des limites » (Loyseau, 1606). D'où la tentative de trouver ailleurs que dans cette loi la limite même du pouvoir souverain, que ce soit dans les traités sur l'art de gouverner (Machiavel, Botero, Ammirato...) ou dans les théories du droit naturel et du droit de résistance, selon lesquelles les actions des gouvernants seront jugées à l'aune d'une loi universelle de raison.

A quoi ressemble le tyran moderne ? Les termes de tyran (turannos) et de despote (despotes) nous ont été légués par la pensée gréco-romaine. Le premier serait apparu au VII^e siècle, pour désigner d'abord la puissance et la richesse de la dynastie des Mermnades, puis pour distinguer le bon roi (basileus) du mauvais roi, dont le règne se caractérise par l'excès (hubris). Le second désignait une divinité ou un maître exerçant sa domination sur un groupe d'hommes ; à partir du XI^e siècle après J.C., il est le terme par lequel on désigne l'empereur byzantin. Au XIII^e siècle, Thomas d'Aquin distingue deux types de tyran : le tyran d'exercice et le tyran d'usurpation. Tandis que les sujets ne peuvent s'en prendre à la personne du premier, qui est légitime, ils sont en droit de se soulever contre le second. Les deux vocables ont évolué en parallèle, souvent de manière interchangeable et en sont venus à revêtir, à la Renaissance, puis à la période moderne, la signification péjorative que lui donne Montesquieu.

Pour lui, le bon gouvernement se distingue du gouvernement despotique, non par l'identité de celui qui détient le pouvoir, non par la nature du régime considéré – démocratie, aristocratie, monarchie, mais par la manière dont le souverain l'exerce : dans un cas, l'exercice du pouvoir sera tempéré par les lois de l'Etat ou de la Principauté, dans l'autre, sa volonté propre, fût-elle altérée et erratique, ne connaîtra pas de bornes et tiendra lieu de loi.

Chaque époque a donné au tyran ou au despote des traits spécifiques et a défini la nature de son abus, en fonction de conjonctures historiques singulières. Les modernes investissent à nouveaux frais la figure du mauvais prince tandis que les critères éthico-religieux par lesquels on jugeait auparavant un gouvernant – est-il pieux, sage ou juste ? – paraissent céder le pas à des considérations « prudentielles » sur les conditions de la paix religieuse ou de la prospérité des Etats, conférant à la notion de bien commun une dimension plus immédiate que celle qui prévalait dans la pensée scolastique. La tyrannie qui s'exerce sur les individus est le masque de la persécution religieuse ou de la domination aristocratique. Tandis que l'analogie avec le pouvoir patriarcal sert dans certains cas à légitimer le pouvoir souverain (Filmer), la volonté de le limiter va de pair avec la critique des rapports de domination entre les sexes (Marinella, Tarabotti).

Héros tragique par excellence, le tyran fait l'objet de nombreux traitements littéraires et picturaux (allégories, images satiriques...) qui font contrepoint aux portraits officiels de souverains en majesté. Omniprésent chez Shakespeare, c'est un prince ou un usurpateur pris au piège d'un jeu de miroirs : « As Caesar loved me, I weep for him ; as he was fortunate, I rejoice at it ; as he was valiant, I honour him : but as he was ambitious, I slew him », déclare Brutus. Enfin, il est au centre des traités monarchomaques, catholiques (Mariana, Boucher) ou protestants (Buchanan, Languet, Bèze), dont Milton ou Sidney sont les héritiers : il y revêt l'apparence d'un vieillard sénile, d'une femme esclave de ses passions, ou d'un fou qu'aveugle sa volonté de dominer. Dans leurs recommandations les plus radicales, ceux-ci réclament le tyrannicide.

Il s'agira donc d'interroger une multiplicité de sources et de témoignages d'hommes et de femmes et de montrer comment ils rendent compte des mutations de la figure du souverain à l'âge classique : celles-ci seront saisies dans leurs lignes de force, comme dans leurs tensions irrésolues, entre l'institution d'une autorité suprême de légitimité populaire capable de prendre des décisions qui engagent la société toute entière, et l'élaboration constitutionnelle de contrepois pour éviter que le souverain ne dégénère en tyran. Le domaine d'études sera européen, voire « cosmopolitique », car si les penseurs occidentaux érigent le despote oriental en contre-modèle, il serait important de confronter cette vision avec des penseurs d'expression perse, chinoise ou arabe.

Bibliographie

Sources primaires

- AMMIRATO, Scipione, Discours politiques et militaires sur Corneille Tacite (1594), trad. J. Cailloué, Rouen, 1642.
- ASTELL, Mary, Political Writings, P. Springborg (éd.), Cambridge : Cambridge UP, 1996.
- BACON, Francis, Major Works, B. Vickers (éd.), Oxford, Oxford UP, 2008 (1996).
- BEHN, Aphra, The Works of Aphra Behn, J. Todd (éd.), Londres, Pickering and Chatto, 1992-1996, 7 vols.
- BEZE (de), Théodore, Du Droit des magistrats sur leurs sujets (1574), Genève, Droz, 1971.
- BODIN, Jean, Les Six Livres de la République (1576), M. Turchetti (éd.), Paris, Classiques Garnier, 2013, livre I.
- BOLINGBROKE, Henry St John, The Idea of a Patriot King (1738) in Political Writings, Cambridge, Cambridge UP, 1997.
- BOTERO, Giovanni, De la Raison d'Etat (1589-1598), trad. P. Benedetti et R. Descendre, introd. R. Descendre, Paris, Gallimard, 2014.
- BUCHANAN, George, De Jure regni apud Scotos (1579) in Opera Omnia, C.F. Arrowood (éd.), Austin, Texas, 1949.
- COQUILLE, Guy, Institution du droit des français (1595) in Les Oeuvres, Bordeaux, Claude Labottière, 1703, 2 vols. (réimpr. Slatkine, Genève, 1971, et Bad Feilnbach, Schmidt Periodicals, 2002).
- FILMER, Robert, Patriarcha (1635-1642, paru en 1679) and Other Works, P. Laslett (éd.), Oxford, Basil Blackwell, 1949 ; trad. F. Lessay in Le Débat Locke-Filmer, Paris, PUF, 1998.
- FORTESCUE, John, De Laudibus Legum Angliae (c. 1543), trad. et notes F. Gregor et A. Amos (1874), Union (NJ), The Lawbook Exchange, 1999.
- GOURNAY (de), Marie Le Jars, Les Advis, ou les Présens de la Demoiselle de Gournay (1641), J.P. Beaulieu et H. Fournier (éds.), Amsterdam, New York, Rodopi, 2002, 2 vols.
- GOUGES (de), Olympe, Ecrits politiques, Paris, Côté-femmes, 1993, 2 vols.
- GROTIUS, Hugo, De Jure Belli ac Pacis (1646), trad. J. Barbeyrac, Caen, Bibliothèque de philosophie politique et juridique, 1984.
- HARRINGTON, James, The Political Works of James Harrington, J.G.A. Pocock (éd.), Cambridge, Cambridge UP, 1977.
- HOBBS, Thomas, Leviathan (1651), N. Malcolm (éd.), Clarendon Edition of the Works of Thomas Hobbes, Oxford, Oxford UP, 2012.
- HOTMAN, François Franco-gallia (1573), trad. Simon Goulard in Le Corpus des Œuvres de philosophie en langue française, A. Leca (éd.), Paris, Fayard, 1991.
- JAMES VI and I, Political Writings, Johann P. Sommerville, Cambridge, Cambridge UP, 1996.
- JUNIUS BRUTUS (LANGUET, H. ?), Vindiciae contra Tyrannos (1579 ; trad. franç. 1581), Genève, Droz, 1979.
- JUSTE LIPSE, Les deux Livres de la Constance, trad. anonyme (1592), Paris, Noxia, 2000.
- LA BOETIE (de), Etienne, Discours de la Servitude volontaire (1549), Paris, Flammarion, 1983.
- LOCKE, John, Two Treatises of Civil Government (1690), P. Laslett (éd.), Cambridge, Cambridge UP, 1988.
- LOYSEAU, Charles, Traité des Seigneuries (1606) in Les Œuvres de Maître Charles Loyseau, Lyon, 1701.
- LUTHER, Martin, L'Autorité civile, trad. J. Lefebvre, Paris, Aubier/Montaigne, 1973.
- MACHIAVEL, Nicolas, Le Prince (1513), trad. et notes J.L. Fournel et J.C. Zancarini, éd. bilingue, Paris, PUF, 2000 ; Discours sur la Première Décade de Tite-Live in Œuvres complètes, trad. J. Barincou, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1952.
- MARIANA (de), Juan, De Rege et regis institutione libri tres (1599).
- MARINELLI, Lucrezia, La nobiltà e l'eccellenza delle donne coi difetti e i mancamenti degli uomini (1601), L. Panizza (éd.), Chicago, University of Chicago Press, 1999.
- MILTON, John, Political Writings, M. Dzelzainis (éd.), Cambridge, Cambridge UP, 1991.
- MONTESQUIEU (baron de), Charles-Louis de Secondat, L'Esprit des Lois (1758), R. Déathé (éd.), Paris, Classiques Garnier, 1973.
- PAINE, Thomas, Rights of Man in Political Writings, B. Kuklick (éd.), Cambridge, Cambridge UP, 1989.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, Du Contrat social ou Principes du droit politique (1762) in Œuvres complètes, B. Gagnebin, M. Raymond (éds.), Paris, Gallimard, La Pléiade, t. 4, 1964.
- SHAKESPEARE, William, The Complete Works, Oxford, Oxford UP, 2005.
- SIDNEY, Algernon, Discourses Concerning Government (1689), Indianapolis, Liberty Fund, 1996.
- SMITH, Thomas (Sir), De Republica Anglorum (1583), M. Dewar (éd.), Cambridge, Cambridge UP, 2009.
- SPINOZA, Baruch, Traité politique in Oeuvres V, C. Ramond, O. Proietti, P.F. Moreau (éd.), Paris, PUF, 2005.
- SUCHON, Gabrielle, La Contrainte : traité de la morale et de la politique, première partie, 2e section (1693), introd. et notes S. Auffret, Paris, Indigo & Côté-femmes, 1999.
- TARABOTTI, Arcangela, Paternal Tyranny (La semplicità ingannata o Tirannia paterna), L. Panizza (éd.), Chicago, University of Chicago Press, 2004.

WOLLSTONECRAFT, Mary, *The Spirit of Despotism (1795) in The Works of Mary Wollstonecraft*, M. Butler, J. Todd (éds.), Londres, Pickering and Chatto, 1989, 7 vols.

Sources secondaires

- AGAMBEN, Giorgio, *Homo Sacer I. Le pouvoir souverain et la vie nue* (1995), trad. M. Raiola, Paris, Le Seuil, 1997.
- BERTHEAU, Gilles (dir.), *Aspects du serment en Angleterre XVIe-XVIIIe siècles*, *Etudes Epistémé* 24, 2013.
- BERTHIER, Jauffrey avec DUBOS, Nicolas, MILANESE, Arnaud, TERREL, Jean (dir.), *Lectures de Hobbes*, Paris, Ellipses, 2013.
- BOROT, Luc, *Civisme et citoyenneté : une longue histoire*, Montpellier, Presses de l'Université Paul Valéry, 1999.
- BOUCHERON, Patrick, *Conjurer la peur. Siècle 1338*, Paris, Seuil, 2013.
- BRETT, Annabel, TULLY, James (dir.), *Rethinking the Foundations of Political Thought*, Cambridge, Cambridge UP, 2006.
- BURGESS, Glenn, CUTTICA, Cesare (dir.), *Absolutism and Monarchism in Early Modern Europe*, Londres, Pickering and Chatto, 2012.
- COTTRET, Monique, *Tuer le Tyran. Le tyrannicide dans l'Europe moderne*, Paris, Fayard, 2009.
- DUBOIS-NAYT, Armel, « La représentation de Marie dans *Rerum Scotticarum Historia* de George Buchanan : l'anatomie d'un pouvoir tyrannique au féminin » in A. Dubois-Nayt et E. Santinelli (dir.), *Femmes de pouvoir et pouvoirs de femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, PU de Valenciennes, 2009, p. 97-111.
- DUBOS, Nicolas, *Thomas Hobbes et l'histoire. Systèmes et récits à l'âge classique*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2014.
- DUCROCQ, Myriam-Isabelle, *Aux Sources de la démocratie anglaise. De Thomas Hobbes à John Locke*, Villeneuve d'Ascq, Presses du Septentrion, 2012.
- DZELZAINIS, Martin avec Warren Chernaik (dir.), *Marvell and Liberty*, Basingstoke, Macmillan, 1999.
- FAURE, Christine (dir.), *Encyclopédie historique et politique des femmes*, Paris, PUF, 1997.
- GHEERAERT-GRAFFEUILLE, Claire, *La Cuisine et le Forum. L'Émergence des femmes sur la scène publique pendant la Révolution anglaise (1640-1660)*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- GHERMANI, Laïla, « Le Fils, représentation visible du Père dans *Paradise Lost* (1674) : de l'hétérodoxie religieuse à la crise de la christo-mimesis chez John Milton. » in *Revue XVIIe Siècle*, n°257, Oct. 2012, *Penser en France les révolutions britanniques*, S. Jettot (dir.).
- HAMEL, Christopher, *L'Esprit républicain. Droits naturels et vertu civique chez Algernon Sidney*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- KELLEY, Donald, R., *Foundations of Modern Historical Scholarship : Language, Law and History in the French Renaissance*, New York et Londres, Columbia UP, 1970.
- KRIEGEL, Blandine, *Philosophie de la république*, Paris, Plon, 1998 ; *La République et le Prince moderne*, Paris, PUF, 2011.
- LAZZERI, Christian, REYNIE, Dominique, *Le pouvoir de la Raison d'État*, Paris, PUF, 1992 ; *Raison d'État, Politique et rationalité*, Paris, PUF, 1992.
- LESSAY, Franck, *Souveraineté et légitimité chez Thomas Hobbes*, Paris, PUF, 1988.
- LEVIN, Suzanne, "Être républicain sous la Constituante : la crise de Varennes" dans *Revolution-française.net*, mars 2015, en ligne.
- LLOYD, Howell A. (dir.), *The Reception of Jean Bodin*, Leiden and Boston, Brill, 2013.
- LOUNISSI, Carine, *La pensée politique de Thomas Paine en contexte : théorie et pratique*, Paris, H. Champion, 2012.
- MALINOWSKI, Teresa, "La Pologne dans les imprimés de langue française (1572-1576)" in D. Jaroslaw, M. Figeac (dir.), *France-Pologne. Contacts, échanges culturels, représentations (fin XVIe-fin XIXe siècle)*, Paris, H. Champion, 2015.
- MANGANO, Felix, « Hobbes de la langue à la parole politique (1640-1651) », *Révolution Française.net*, juillet 2014.
- MIQUEU, Christophe, *Spinoza, Locke et l'idée de citoyenneté*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- Mc DIARMID, John F. (dir.), *The Monarchical Republic of Early Modern England : Essays in Response to Patrick Collinson*, Aldershot, Ashgate, 2007.
- NYQUIST, Mary, *Arbitrary Rule. Slavery, Tyranny and the Power of Life and Death*, Chicago, The University of Chicago Press, 2013.
- PELTONEN, Markku, *Rhetorics, Politics and Popularity in pre-revolutionary England*, Cambridge, Cambridge UP, 2013.
- RAYNAUD, Philippe, *Trois Révolutions de la liberté. Angleterre, Amérique, France*, Paris, PUF, 2009.
- SANTI, Raffaella, *Ragione geometrica e legge in Thomas Hobbes*, Padoue, Cedam, 2012.
- SENNELLART, Michel, *Machiavélisme et raison d'Etat*, Paris, PUF, 1989 ; *Les Arts de gouverner. Du*

Regimen médiéval au concept de gouvernement, Paris, Seuil, 1995.

SIPPEL, Alexandra, « Paysage rural, paysages urbains dans *The Travels of John. Holmesby (1757)* » in *Cercles* 30 (2013).

SKINNER, Quentin, *The Foundations of Modern Political Thought*, Cambridge, Cambridge UP, 1978.

SKINNER, Quentin, VAN GELGEREN, Martin, *Republicanism : A Shared Common Heritage*, Cambridge, Cambridge UP, 2002, 2 vols.

SUKIC, Christine (dir.), *Le Héros inachevé : éthique et esthétique dans les tragédies de George Chapman (1559 ?-1634)*, Berne, Éditions Peter Lang, 2005.

TURCHETTI, Mario, *Tyrannie et tyrannicide de l'antiquité à nos jours*, Paris, PUF, 2001.

VIENNOT, Eliane, *La France, Les Femmes et le Pouvoir, L'Invention de la loi salique (Ve-XVIe)*, vol.1, Paris, Perrin, 2006 ; *La France, Les Femmes et le Pouvoir, Les Résistances de la société*, vol.2, Paris, Perrin, 2008.

WATTS, John *The Making of Politics*, Cambridge, Cambridge UP, 2009.

ZARKA, Yves Charles, *Penser la souveraineté à l'époque moderne et contemporaine*, Pise/Paris, ETS/J. Vrin, 2002, 2 vols.